

Note de service

Destinataires : Aux titulaires de poste de travailleurs sociaux travaillant dans les secteurs de la liaison intra-hospitalière

Expéditeurs : Eric Dion, conseiller cadre/Partenaire RH à la DRHC
Josée Martel, directrice adjointe aux services psychosociaux généraux et activités de liaison

Date : 19 novembre 2020

Objet : Réorganisation des services à la liaison intra-hospitalière

Bonjour,

Dans le cadre d'une réorganisation, la Direction des services multidisciplinaires a pris comme orientation de regrouper les sites par secteur géographique afin de créer de nouveaux services à la liaison. Ces nouveaux services s'inscrivent dans une couverture et une gestion optimale des ressources humaines et la réorganisation se fait dans le respect des modalités prévues à l'Article 15 des dispositions nationales de la convention collective FP-CSN. Les représentants de l'employeur et du syndicat travaillent en collaboration afin de limiter les impacts de ces changements sur le personnel, tout en ayant comme objectif, de conserver les expertises et de minimiser les déplacements. Les nouvelles modalités prévues aux dispositions locales offrent notamment la possibilité de créer des postes de surdotation qui visent à accroître la stabilité des équipes de travail. En effet, les postes de surdotation permettent de pallier aux besoins engendrés par les postes temporairement dépourvus de leur titulaire, les postes vacants et les surcroîts temporaires de travail.

Par la présente, nous désirons vous informer que le secteur de la liaison sera composé de 3 services répartis de la manière suivante :

- **Professionnels liaison, secteur ouest;**
- **Professionnels liaison, secteur centre;**
- **Professionnels liaison, secteur est.**

Ci-dessous la liste des installations par service de la liaison.

Professionnels liaison, secteur ouest	Professionnels liaison, secteur centre	Professionnels liaison, secteur est
Site CHUL	Site HSFA	Site HDQ
Site IUCPQ	Site HSS	Site HEJ

Ces fermetures totales des services actuels avec création de services n'entraîneront aucune mise à pied. Au cours des prochaines semaines, vous recevrez un avis visant à confirmer le nom de votre nouveau service en fonction de votre installation actuelle.

Vos gestionnaires continueront à vous transmettre les informations au fur et à mesure et nous vous invitons à vous adresser à eux si vous avez des questions. De plus, sachez que vos représentants syndicaux demeurent également disponibles pour répondre à vos questions et entendre vos préoccupations. Vous pouvez les joindre par courriel à info@sptsss.com en inscrivant « Liaison » en objet.

Soyez assurés que nous travaillons activement afin que ces démarches aient le moins d'impact possible sur votre travail et nous tenons à vous remercier pour votre précieuse collaboration.